

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-139 DU 12 MAI 1993
/ MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-
portant Promotion à trois (3) ans au
titre de l'année 1989 de certains Fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique) de la République du
Congo en tête : ATIGHA-DAH-KANA.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le
Statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé ;

(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avanc-
ement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 05 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbations des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-136 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 12 MAI 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 de
certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo et dressant
la Liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté
à trois (3) ans en tête : BANGO Gaston Serge.

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : Sont promus à trois (3) ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1989, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo dont les noms suivent ACC = Néant./-

A/ MEDECINS

AU 5° ECHELON INDICE 1.240

ATIGHA-DAH KANA	P.C du 28.08.90	C.H.U B/ville
BAKALA(Désiré)	P.C du 03.02.90	C.H.U B/ville
BOUENIZABILA Evariste	P.C du 04.02.90	C.H.U B/VILLE
EKOUKOU Dieudonné	P.C du 01.02.90	C.H.U B/ville
ETITIELE(François)	P.C du 05.02.90	Santé B/VILLE
ETOU Bruno	P.C du 03.02.90	C.H Talangaï
GANZIEN Pierre Constant	P.C du 15.05.90	Santé B/Ville
KIMPAMBOUDI(Mécas Alphonse)	P.C du 21.02.90	Hop. C.A.
MAHOUATA Roger Rodéric	P.C du 04.02.90	Hop. C.A.
MAVOUNGOU(Yvonne Valérie Yolande)	P.C du 28.01.90	C.H. Makélékélé
MOUKOKO Née BOUANGA Marie	P.C du 19.10.90	M.B. Gomes
NGOUA Auxence Daniel	P.C du 03.02.90	C.H. Talangaï
NSONDI Philippe	P.C du 20.01.90	C.H.U B/ville
OBOA(Antoine Sylvain)	P.C du 23.01.90	C.H.U B/ville
OTSIOGO-MBAMA(Eugène Jean Mercier)	P.C du 01.02.90	C.H.U B/ville

B/ PHARMACIENS

AU 6° ECHELON INDICE 1.400

MAKITA née MOUELLE(Marie Jeanne)	P.C du 27.09.90	Socophar
NGANGOUE(Pierre)	P.C du 19.03.90	Socophar

.../...

14

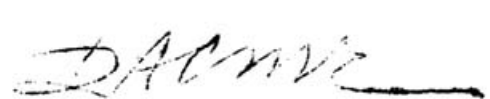
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 12 MAI 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

LE MINISTRE DE LA-FONCTION PUBLIQUE
ET DES PERFORMES ADMINISTRATIVES-


Jean Prosper KOYO


Claude Antoine D'ACOSTA.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGCA	22
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MSAS.	1
DGSP.	22
DRS. KOUILLOU	1
DRS. CUVETTE	1
CHU B/VILLE	1
HOP. A. SICE	1
JORC	1
SGG/BC.	2
DGFP/BST.	2.-

